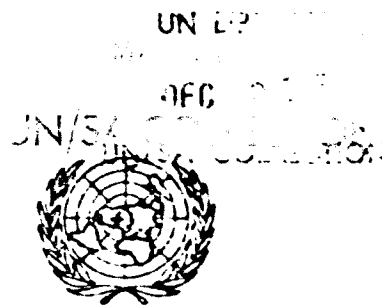


NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/L.748
3 décembre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trentième session
PREMIERE COMMISSION
Point 41 de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Incidences administratives et financières du projet
de résolution publié sous la cote A/C.1/L.732

Etat présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du règlement intérieur

1. Aux termes des paragraphes 2 et 3 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/L.732, l'Assemblée générale déciderait de créer une commission ad hoc, ouverte à la participation de tous les Etats Membres, pour procéder en 1976 à une étude fondamentale du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, en recherchant notamment :

a) De nouvelles méthodes susceptibles d'aboutir à des procédures plus efficaces et à une meilleure organisation des travaux dans le domaine du désarmement, permettant par là à l'Organisation des Nations Unies de jouer pleinement son rôle dans les efforts multilatéraux en vue du désarmement;

b) Les moyens d'améliorer les mécanismes dont l'Organisation des Nations Unies dispose actuellement pour rassembler, compiler et diffuser des renseignements sur les questions relatives au désarmement, en vue de tenir tous les gouvernements, aussi bien que l'opinion publique mondiale, convenablement informés des progrès réalisés dans le domaine du désarmement;

c) Les moyens de permettre au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'aider, sur leur demande, les Etats parties aux accords multilatéraux en matière de désarmement à s'acquitter de l'obligation qu'ils ont de veiller à la bonne application de ces accords, notamment en procédant aux examens périodiques appropriés.

2. Aux termes du paragraphe 4, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général d'apporter à la Commission ad hoc toute l'aide possible, notamment pour l'établissement de comptes rendus analytiques.

75-27018

/...

3p.

3. Aux termes du paragraphe 5, l'Assemblée générale prierait la Commission ad hoc de soumettre un rapport, y compris ses conclusions et propositions, à l'Assemblée générale à sa trente et unième session.

4. Le Secrétaire général croit comprendre : a) que la Commission ad hoc envisagerait de tenir trois sessions en 1976, à raison de deux séances par jour, à savoir une session d'une semaine en janvier, une session de deux semaines en juin-juillet et une session d'une semaine en septembre; b) qu'il faudrait fournir des services d'interprétation en cinq langues (anglais, chinois, espagnol, français et russe); c) que les comptes rendus analytiques à établir représenteraient un volume d'environ 400 pages en cinq langues; d) que le reste de la documentation à établir pendant la session, y compris le rapport du Secrétaire général sur les vues et suggestions des Etats concernant le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, comme il est envisagé au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, représenterait un volume d'environ 450 pages en cinq langues; e) que le volume de la documentation à établir après la session s'élèverait à environ 150 pages en six langues. Sur la base de ces hypothèses, le Secrétaire général estime qu'il aurait besoin du personnel ci-après pour assurer les services nécessaires :

a) Pour chacune des sessions devant se tenir en janvier et en septembre 1976, respectivement -

1 fonctionnaire des conférences

1 fonctionnaire des documents

15 interprètes

88 rédacteurs de comptes rendus analytiques/traducteurs

36 réviseurs

29 sténographes

1 commis aux références

1 commis au contrôle des documents, et

6 mois de travail de traducteur

6 mois de travail de réviseur

6 mois de travail de dactylographe pour la documentation à établir après la session, plus les services de reproduction et de distribution de la documentation (47 000 dollars par session)

- b) Pour la session devant se tenir en juin-juillet 1976 -
- 1 fonctionnaire des conférences
 - 1 fonctionnaire des documents
 - 15 interprètes
 - 52 rédacteurs de comptes rendus analytiques/traducteurs
 - 19 réviseurs
 - 62 sténotypistes
 - 1 commis aux références
 - 1 commis au contrôle des documents, et
 - 6 mois de travail de traducteur
 - 6 mois de travail de réviseur
 - 6 mois de travail de dactylographe pour la documentation à établir après la session, plus les services de distribution et de reproduction de la documentation (54 300 dollars).

Le Département des conférences serait en mesure de fournir ces services et d'assurer l'impression du rapport final de chacune des trois sessions (procédé offset) à l'aide des ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1976-1977 et recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; la valeur totale des services que fournirait le Département des conférences s'élèverait à 478 900 dollars aux taux de 1975.

5. Cependant, pour pouvoir s'acquitter des travaux concernant la documentation à établir pendant la session, qui devra être produite par les soins du Secrétariat, un volume équivalent de documentation devra être produit par du personnel contractuel; à cet effet, des crédits additionnels s'élevant à 30 000 dollars et 4 500 dollars (34 500 dollars au total) seraient nécessaires pour les travaux contractuels de traduction et de dactylographie, respectivement.

6. En conséquence, si le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/L.732 est adopté, il faudra ouvrir un crédit supplémentaire de 34 500 dollars au budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977.